

Compte-rendu du CEVE du 22/06/2017

Présents :

Enseignants : Karen BOWIE, Sophie DESCAT, François FAUCONNET, Virginia LAGUIA, Nicolas LESTRINGUEZ, Emmanuel MOURIER, Didier REBOIS, Yves ROUBY, Bertrand SEGERS.

Administratifs: Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Caroline LECOURTOIS, Bruno MENGOLI.

Etudiants : Alain BENSOUSSAN, Benoît HEBERT.

Excusés : Dominique BEAUTEMS, Albert-Gilles COHEN, Pietro CREMONINI, Eric DANIEL-LACOMBE, Ioana IOSA, Barmak LAHIJI, Jérôme MARIN, Bruno MENGOLI, Anne d'ORAZIO, Romain ROBINET, Claudio SECCI, Anne TÛSCHER, Catherine ZAHARIA.

Invité : Patrick BOTTIER

* * *

Ordre du jour :

- 1 – Présentation des textes de la réforme (Bruno Mengoli)
- 2 - VAHM 2017-2018 (suite)
- 3 - Organisation du recyclage à l'Ecole
- 4 - Bilan de l'Atelier soutien à l'écriture (Ioana Iosa) (point reporté)
- 5 - Ressources enseignantes dans le D-PRAUG (point reporté)

* * *

1 – Présentation des textes de la réforme des statuts des ENSA et des enseignants : **(Bruno Mengoli)**

Bruno Mengoli rappelle la chronologie et les grandes lignes de la réforme. Ainsi, le rapport Feltesse prônait le rapprochement des différents statuts avec ceux des établissements de l'enseignement supérieur.

De nombreux échanges ont eu lieu, notamment en CT ministériel CT des ENSA.

Après leur validation en interministériel, les 5 textes présentés ont dus être validés de manière expresse, à la demande du Conseil d'Etat, par les CA des écoles. L'ENSAPLV a donc voté ces textes le 10 mai dernier.

1- Projet de décret relatif aux écoles nationales d'architecture et modifiant le code de l'éducation :

- Le CA aura un mandat de 4 ans (exceptés pour les étudiants : 2 ans). Il sera composé à 40% de personnalités extérieures avec des membres de droit. Le directeur en sera membre, mais avec une voix consultative.

- Le directeur sera nommé par le (la) ministre du MCC pour 3 ans, après avis du CA. Son mandat sera renouvelable 2 fois.
- Les instances des ENSA seront constituées d'un Conseil pédagogique et d'un Comité de recherche, ce que l'ENSAPLV avait anticipé avec les CEVE et CS.

2 - Projet de décret fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture :

- Les enseignants titulaires deviendront maîtres de conférence ou professeurs.
- Mise en place de décharges pour activités de recherche.
- Le MCC donne des moyens en plus pour compenser les décharges (150 postes prévus sur 5 ans. L'école a déjà obtenu 7 postes dans ce cadre).
- Mise en place d'un concours sur liste d'aptitude, définie au niveau national. Les écoles choisiront localement leurs enseignants titulaires, selon des modalités à préciser.

3 - Projet de décret relatif au Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture (CNECEA).

- Le CNECEA (36 membres : 24 élus et 12 nommés) s'occupe des questions de carrière, de qualification et des congés pour études et recherche.
- Il doit établir les critères de compétences requises pour le concours national.

4 - Projet de décret relatif aux maîtres de conférences et professeurs des écoles d'architecture associés ou invités.

- Offre la possibilité de faire venir des enseignants de l'étranger, temporairement.
- Si l'enseignant occupe un poste à mi-temps, la durée d'employabilité passe de 6 à 9 ans.

5 - Projet de décret relatif aux intervenants extérieurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

- Création d'un nouveau cadre d'intervenants extérieurs limité à 48h/an, sans possibilité d'accès à un CDI.

Il précise que ces textes sont des décrets, viendront ensuite les arrêtés d'application, qui préciseront leur conditions d'application.

Ces textes sont aujourd'hui en attente de décision au niveau de la ministre.

Les écoles auront 1 an pour mettre en place les instances, après la parution des décrets. Compte tenu des délais, il semble fort peu probable qu'un concours puisse être organisé en 2018, si ceux-ci paraissent en septembre.

2 – VAHM 2017-2018 :

Comme l'an passé le nombre et/ou le montant des voyages demandés (188 000€) dépasse le budget prévisionnel alloué (140 000€). Après une sérieuse réduction des budgets alloués par l'école, il manque encore environ 10 000€. Il est possible de diminuer encore ce montant de 15%, mais certains voyages risqueraient de ne plus se faire. La volonté est de satisfaire l'ensemble des demandes.

Il est aussi envisagé que les 12 groupes de L2 au S4 participent au même voyage, pour plus d'équité. Cependant, au regard du coût estimé, cela semble infaisable.

La discussion sur la mutualisation des voyages de géographie, débutée lors du précédent CEVE reprend. La question doit être évoquée avec la remplaçante de Catherine Zaharia (Mme Luxembourg), pour une mise en place éventuelle à la rentrée 2018. Elle devra donc être conviée, lors de la prochaine réunion GRL.

Il est proposé que cette année encore, le CEVE accède à l'ensemble des demandes, avec un

budget minoré (budget conservé pour les petits voyages et réduction pour les plus importants), mais il est acté qu'il faudra réfléchir autrement pour l'an prochain.

Compte tenu du nombre et de la diversité des demandes, Corinne Bouzinac (en charge des voyages pédagogiques) propose de retravailler le tableau, d'évaluer le coût réel des voyages et des frais de mission, afin de trouver la règle la plus équitable possible, pour que chaque voyage puisse obtenir un financement, mais dans un budget contraint de 140 000€.

3 - Organisation du recyclage à l'École :

Actuellement, des containers sont mis à disposition des étudiants. Un projet de « chutier » avait été proposé en salle 100, afin de récolter les cartons, cartons plume...etc.

Une société qui fabrique des meubles à partir de matériaux recyclés, a proposé de venir récupérer des maquettes, moyennant finance (20% du prix de la vente de l'objet créé à partir de la maquette récupérée).

Décision : Le CEVE demande de mettre en place un bac dans la salle 100 et une information à l'attention des étudiants et des enseignants sur la mise en place de ce dispositif.

6 - Point supplémentaire : retour sur la discussion sur l'organisation des BIA à la demande d'E. Mourier :

La commission bi-cursus fonctionne mais ses comptes-rendus ne sont pas communiqués aux tiers. Il est donc proposé qu'elle transmette ses CR au CEVE et que Vincent Poirier puisse venir une ou deux fois par an au CEVE afin d'y porter les questions pédagogiques soulevées par l'organisation complexe de l'emploi du temps des bi-cursus. En retour, il pourra informer la commission des points de vue exprimés en CEVE.

Il est proposé qu'un point soit fait annuellement avec les BIA.

Un bilan des VAE/VAP est aussi à prévoir, suite à des retours d'enseignants concernant le reclassement des étudiants (demande d'explication sur les critères de sélection). Il faudrait donc que soit établie une grille de critères claire. L'an passé, 700 dossiers ont été déposés, 40 en 2^e année et 45 en 3^e année ont été retenus.

7 - Validation des CR des CEVE des 11/05/2017 ; 17/05/2017 et 29/05/2017 :

Décision : Le CEVE valide les CR des 11/05/2017 et 17/05/2017. Celui du 29/05/2017 est validé après quelques modifications.

* * *

La prochaine réunion du CEVE aura lieu le 18/07/2017 à 09h00, au Pavillon

Caroline Lecourtois souhaite que soit évoqué, lors d'un prochain CEVE, le roulement des salles en L3.